

PROJET PÉDAGOGIQUE

Formation préparant au Diplôme d'État Infirmier, Diplôme
d'Etat d'aide-soignant et Diplôme d'Etat d'ambulancier

2021-2026

Actualisé le 26/11/2021

Validé en I.C.O.G.I. le 26/11/2021

Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation Aides-Soignants
Institut de formation Ambulancier
Site de Blois - Site de Montoire sur le Loir
Site de Romorantin-Lanthenay

Mail Pierre Charlot - 41016 Cedex
Tél. : 02 54 55 64 08

E-mail : sec.ifs@ch-blois.fr
www.ifs-blois.fr

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	5
Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?	5
1 L'INSTITUT DE FORMATION EN SANTE DE BLOIS (I.F.S)	6
1.1 Notre Histoire	6
1.2 Missions de l'institut.....	7
1.3 Finalités de la formation	7
1.4 Les acteurs de la formation	7
1.4.1 Organigramme de l'institut.....	7
1.4.2 L'apprenant.....	9
1.4.3 L'équipe de formateurs	9
1.4.4 La direction : directeur et cadre supérieur de santé	9
1.4.5 La documentaliste.....	10
1.4.6 L'ingénieur TICE	10
1.4.7 L'assistant informatique	10
1.4.8 L'équipe administrative	10
1.4.9 L'équipe d'entretien.....	10
1.4.10 Les intervenants extérieurs	10
2 CONTEXTE DU PROJET DE FORMATION.....	10
2.1 Contexte sanitaire.....	11
2.2 Centre Hospitalier Simone Veil de Blois	11
2.3 Le Conseil Régional Centre Val de Loire	11
3 PROJET DE FORMATION	12
3.1 Philosophie de la formation.....	12
3.2 Valeurs de l'équipe pédagogique	12
3.3 Concepts guidant la formation	12
3.4 Principes pédagogiques	13
4 UNE FORMATION PAR ALTERNANCE	15
4.1 Les méthodes et moyens pédagogiques.....	16
4.1.1 Le Cours Magistral	16
4.1.2 Le Travail Dirigé.....	16
4.1.3 La simulation.....	16
4.1.4 Le travail personnel guidé (TPG).....	17
4.1.5 Les TICE	17
4.1.6 L'e-learning	18
4.1.7 Un apprentissage autour de situations professionnelles emblématiques.....	18
4.1.8 L'enseignement de la télémédecine.....	19

4.1.9	Le suivi pédagogique.....	19
4.1.10	Les ressources matérielles et locaux	19
5	FORMATION CLINIQUE ET POLITIQUE DE STAGE	19
5.1	Modalités pédagogiques spécifiques.....	20
5.2	Rôle du formateur référent de stage dans l'accompagnement de l'apprenant en stage ...	21
5.2.1	Avant le stage	21
5.2.2	Pendant le stage	21
5.2.3	Après le stage.....	22
6	LA VIE DES APPRENANTS DANS L'INSTITUT.....	22
6.1	Place de l'apprenant.....	22
6.2	Rôle et missions des représentants de promotion.....	22
7	EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE.....	23
7.1	Bilan de semestre/module.....	23
7.2	Bilan de stage.....	23
7.3	Bilan d'année	24
7.4	Bilan de fin de formation	24
7.5	Bilan global.....	24
7.6	L'analyse des résultats	24
8	CONCLUSION	24
	BIBLIOGRAPHIE	25
	ANNEXE I : Le cadre réglementaire	26
	ANNEXE 2 : Charte d'encadrement	28

PRÉAMBULE

Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

Le projet pédagogique est le résultat d'un travail collectif de l'équipe pédagogique ; il est un cadre de référence pour les apprenants en formation paramédicale et l'équipe pédagogique mais également pour tous les professionnels qui interviennent dans le processus des formations initiales.

Pour cela, il propose et précise les conditions indispensables pour préparer les futurs professionnels. Il est centré sur l'apprenant dans un processus de réussite.

La formation initiale proposée garantit aux apprenants des prestations de formation pertinentes et actualisées aux besoins de santé de la population.

Il s'appuie sur les valeurs et les concepts de référence et a pour but de structurer et organiser la formation.

Il est un outil de travail servant de référence à l'exercice professionnel et tient compte de la population concernée, de la politique de formation et des caractéristiques institutionnelles. Il implique l'ensemble des partenaires de la formation (apprenants, formateurs, professionnels de santé).

Il est élaboré en tenant compte du programme officiel et des textes réglementaires. Il conduit à clarifier les exigences professionnelles qui se rattachent aux métiers du soin, ainsi qu'aux compétences et aux aptitudes qui les sous-tendent.

Il est consultable par tous les professionnels impliqués dans les formations dispensées par l'Institut.

Le projet pédagogique participe à la cohérence du processus de professionnalisation entre les compétences visées, les objectifs de la formation, les principes pédagogiques et les pratiques professionnelles.

Il prend en compte :

- Le référentiel de formation des formations initiales dispensées au sein de l'Institut
 - ↳ référentiel d'activités
 - ↳ référentiel de compétences
 - ↳ référentiel de formation
 - ↳ référentiel d'évaluation
- La formation tout au long de la vie
- La politique d'encadrement des établissements d'accueil en stage
- L'apprentissage, la transmission des savoirs
- Le transfert des savoirs dans les situations de vie et de soins.

Il est consultable par tous sur le site internet de l'Institut de Formation en Santé (I.F.S) :

<https://www.ifs-blois.fr/>

1 L'INSTITUT DE FORMATION EN SANTE DE BLOIS (I.F.S)

1.1 Notre Histoire

L'école d'infirmières rattachée au Centre Hospitalier de Blois a été créée en 1964 pour accueillir des promotions de 20 à 25 élèves. Elle est située dans l'enceinte du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois.

En 1972, la section de formation aide-soignante s'est ajoutée à l'école avec 20 élèves.

Les effectifs n'ont cessé d'augmenter pour atteindre le nombre de 80 élèves par promotion, en 1976, année de l'inauguration des locaux actuels par Madame Simone Veil, la Ministre de la Santé de l'époque. L'école prend alors l'appellation de Centre de Formation en Soins Infirmiers (C.F.S.I).

En 1992, le Centre de Formation devient Institut de Formation comprenant les deux filières de formations : infirmière et aide-soignante.

En 2013, l'institut ouvre une formation aide-soignante à Montoire sur le Loir avec un quota de 18 élèves en partenariat avec le Centre de Formation Professionnelle Continue (C.F.P.C) du Lycée Sainte Cécile de Montoire sur le Loir.

Au 1^{er} janvier 2018, dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire (G.H.T), l'Institut de Formation d'Aide-Soignant (I.F.A.S) de Romorantin-Lanthenay intègre l'institut de Blois. La formation aide-soignante est dispensée aujourd'hui sur trois sites : Blois, Montoire sur le Loir et Romorantin-Lanthenay.

Depuis novembre 2019, l'institut est agréé pour accueillir une formation d'ambulanciers. La première promotion fait son entrée à l'Institut de Formation d'Ambulanciers (I.F.A) de Blois en février 2020. La région Centre-Val-de-Loire compte trois I.F.A publics adossés à des centres hospitaliers : Blois, Orléans et Tours

Ces trois instituts assurent la formation d'ambulanciers et d'auxiliaires ambulanciers notamment en partenariat avec les Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence (C.E.S.U) de leur département.

Une formation d'auxiliaires ambulanciers est aussi assurée à Châteauroux par le C.E.S.U 36 en partenariat avec l'I.F.A d'Orléans.

Concernant le département du Loir et Cher, le C.E.S.U 41 a été créé par le Dr Isaac GBADAMASSI en 1999.

A la rentrée 2021, l'institut de Blois dispose d'un agrément lui permettant d'accueillir 137 étudiants infirmiers en première année, 80 élèves aides-soignants en rentrée de septembre et 65 en rentrée de mars 2022 sur Blois, 40 à Romorantin-Lanthenay et 23 à Montoire sur le Loir ainsi que 24 élèves ambulanciers.

Depuis 2020, l'Institut intègre une Unité de Formation par Apprentissage (U.F.A), sous convention avec un Centre de Formation des Apprentis (C.F.A) en vue d'assurer, par délégation, la formation d'apprentis infirmiers, aides-soignants et ambulanciers.

D'autre part, l'institut travaille régulièrement en étroite collaboration avec tous les instituts de formation en santé de la Région Centre Val de Loire et les partenaires (organismes de financement, employeurs, Agence Régionale de Santé (A.R.S), Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (D.R.E.E.T.S), Université de Tours, CFA, pôle emploi, structures d'accueil des stagiaires...) engagés dans les formations sanitaires et médico-sociales.

1.2 Missions de l'institut

Les missions sont les suivantes :

1. La formation initiale des infirmiers, aides-soignants et des ambulanciers;
2. La formation préparatoire à l'entrée dans les instituts de formations paramédicales
3. La formation continue ;
4. La documentation et la recherche en soins infirmiers.

Le projet pédagogique des différentes formations est élaboré par une équipe pédagogique constituée de cadres de santé et d'infirmiers formateurs, assurant en partie l'enseignement théorique et clinique ainsi que l'évaluation continue des apprenants.

1.3 Finalités de la formation

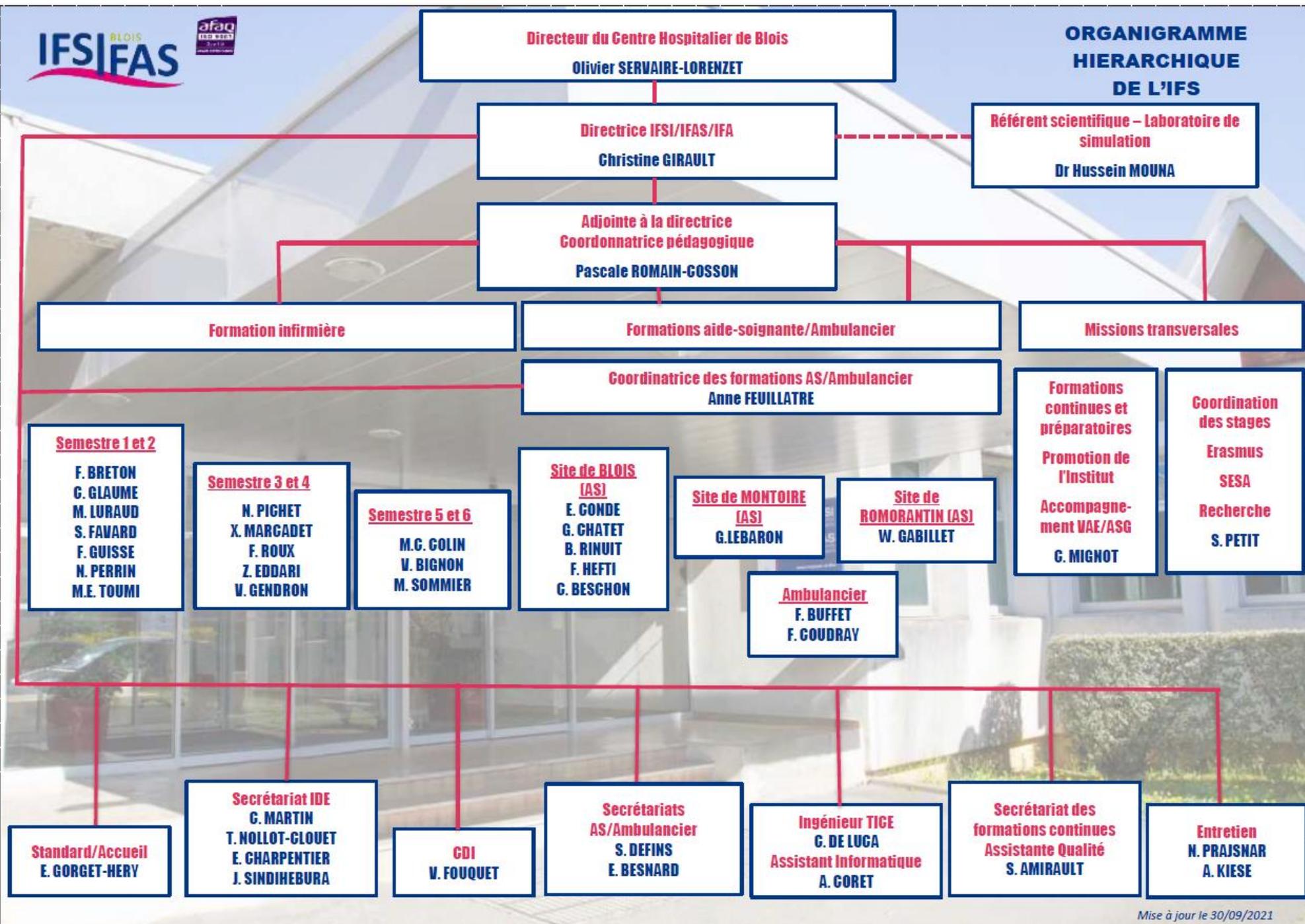
La formation vise à l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé de la population. Elle a pour objet de professionnaliser le parcours de l'apprenant. Celui-ci est amené à devenir un praticien responsable et réflexif capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

Il s'agit de former des infirmiers, des aides-soignants et des ambulanciers :

- ✓ préparés aux évolutions professionnelles compte tenu des enjeux de qualité des soins, des situations de soins complexes rencontrées dès leur entrée dans le métier.
- ✓ capables de poursuivre un parcours universitaire pour certains diplômés infirmiers
- ✓ s'inscrivant dans une approche humaniste et relationnelle faisant appel à des valeurs telles que le respect, l'engagement, la compassion, la préservation de la dignité humaine, la liberté de choix.
- ✓ interagissant avec la personne soignée et son entourage à partir de l'expérience vécue, des priorités et des préoccupations exprimées.

1.4 Les acteurs de la formation

1.4.1 Organigramme de l'institut



1.4.2 L'apprenant

C'est un adulte avec une histoire personnelle, des expériences, une position sociale, des valeurs et des ressources. Ses potentiels, ses aptitudes et sa volonté d'entrer dans une dynamique de changement, lui permettent de développer les compétences professionnelles attendues.

Initialement l'apprenant a une représentation du métier d'infirmier, d'aide-soignant ou d'ambulancier, en lien avec des valeurs relationnelles, humanistes et un environnement sociétal. Cette représentation sera modifiée par la formation en alternance qui lui permettra de construire son identité professionnelle.

L'apprenant est auteur et acteur dans son processus d'apprentissage.

En référence à la réglementation et à l'évolution sociétale des métiers du soin, les formateurs ont défini le profil attendu en tant qu'infirmier, aide-soignant et ambulancier :

« L'infirmier(e), l'aide-soignant et l'ambulancier sont des professionnels exerçant, en inter professionnalité, dans le domaine sanitaire et médico-social. Il se situe au centre des dispositifs de soins. Ses compétences lui permettent d'assurer la coordination des soins dans la prise en soin des personnes.

Ses ressources personnelles et le développement professionnel continu contribuent à élargir, tout au long de sa vie professionnelle, son champ de compétences et son adaptation à l'évolution des besoins de santé de la population ».

1.4.3 L'équipe de formateurs

L'équipe est composée de cadres de santé formateurs et d'infirmiers formateurs. Les formateurs se forment régulièrement pour développer leurs compétences soit par des formations ponctuelles sur une thématique en lien avec la formation dispensée, soit en lien avec un cycle universitaire (DU, Master 1, Master 2). Ils réalisent l'ingénierie pédagogique de la formation ciblée en lien avec le référentiel de formation concernée. Ils organisent et planifient les cours. Ils accompagnent l'apprenant tout au long de leur cycle de formation.

1.4.4 La direction : directeur et cadre supérieur de santé

Les instituts de formation sont dirigés par un directeur responsable de :

1. La conception du projet pédagogique ;
2. L'organisation de la formation initiale, préparatoire et continue ;
3. L'organisation de l'enseignement théorique et clinique ;
4. Le contrôle des études ;
5. L'animation et de l'encadrement de l'équipe pédagogique ;
6. La recherche d'intérêt professionnel conduite par l'équipe pédagogique.»

Le Directeur de l'IFS est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique pour anticiper le changement, donner du sens, des repères et promouvoir une formation professionnalisante. Il accompagne l'équipe pédagogique afin qu'elle garantisse le transfert d'acquis (savoir-savoir faire-savoir être-savoir devenir) chez l'apprenant dans son futur exercice professionnel pour un soin de qualité pertinent aux besoins et attentes de la personne soignée.

1.4.5 La documentaliste

La documentaliste gère le Centre de Documentation et d'Information et accompagne les apprenants dans leurs recherches documentaires.

1.4.6 L'ingénieur TICE

L'ingénieur TICE assure la maîtrise d'œuvre des projets permettant l'intégration des TICE dans les formations initiales IDE, AS et ambulancier ainsi qu'en formation continue. Il accompagne les formateurs dans l'utilisation de ces technologies et tient compte de leurs avis afin de proposer des enseignements riches et adaptés aux besoins des apprenants.

1.4.7 L'assistant informatique

Dans le cadre de l'apprentissage des outils bureautiques (traitement de texte...), l'assistant informatique accompagne les apprenants dans la réalisation de leurs travaux tapuscrits et dans la dispensation de cours d'informatique.

1.4.8 L'équipe administrative

Elle assume la gestion administrative des concours, des dossiers administratifs et financiers des apprenants. Cette équipe a des relations fonctionnelles et administratives avec la direction, le coordonnateur pédagogique, les cadres de santé formateurs, les apprenants, les lieux d'apprentissage clinique ainsi que les tutelles.

1.4.9 L'équipe d'entretien

Cette équipe assure l'entretien des locaux et propose un cadre agréable aux apprenants et à l'équipe pédagogique et technico-administrative.

1.4.10 Les intervenants extérieurs

Les intervenants sont :

- des universitaires ou personnes habilitées pour les Unités d'Enseignement (UE) universitaires ;
- des professionnels médicaux, paramédicaux ou sociaux (médecins, infirmiers, cadres, aides-soignants, psychologues, assistantes sociales, kinésithérapeutes...).

2 CONTEXTE DU PROJET DE FORMATION

Le projet pédagogique s'inscrit dans le contexte socio-économique et politique :

- dans la politique de santé nationale et régionale ;
- dans le schéma régional des formations sanitaires ;
- dans le projet d'établissement du Centre Hospitalier de rattachement ;
- dans le projet d'institut 2018-2022

2.1 Contexte sanitaire

Les changements démographiques, sociologiques, et économiques nécessitent l'évolution des compétences des professionnels de santé.

La loi de modernisation du système de santé de 2016 propose des axes et orientations dans le but d'améliorer l'accès de tous aux soins, le décloisonnement entre l'ambulatoire, l'hôpital et le médico-social, l'amélioration de la prise en charge des maladies chroniques, la santé des jeunes et la coordination du système de santé. Les professionnels infirmiers doivent être capables de répondre aux besoins de santé de la population en lien avec cette politique de santé.

Ce contexte de la santé se décline aussi sur le plan régional en s'appuyant sur les orientations du Projet Régional de Santé Centre Val de Loire 2018-2022 : lutte contre le cancer, maladies chroniques, comportements à risques et conduites addictives, plan E.H.P.A.D.

L'apprenant évolue pendant sa formation dans un environnement systémique, et dans une dynamique nationale, régionale et locale d'offre de soins.

Les formations sanitaires dans leur ensemble sont dans un environnement particulièrement changeant, le projet pédagogique prend en compte ces évolutions.

2.2 Centre Hospitalier Simone Veil de Blois

L'institut est situé sur le site du Centre Hospitalier de Blois et bénéficie ainsi de son infrastructure.

Le Centre hospitalier Simone Veil de Blois est un établissement de référence départemental certifié en 2020 par l'HAS, situé sur l'axe ligérien entre le CHU de Tours et le CHR d'Orléans.

La participation des professionnels à la formation est le gage d'une volonté de développement de compétences adéquates et évolutives. De même, l'implication des formateurs dans des groupes de travail contribuera à toujours actualiser les connaissances pour une professionnalisation optimisée.

2.3 Le Conseil Régional Centre Val de Loire

Le financement du fonctionnement de l'institut et les investissements sont assurés par la Région Centre.

Le Groupement de Coopération Sanitaire (G.C.S) des Instituts publics de la région Centre Val de Loire est constitué depuis le 11 juin 2009.

Pour la formation infirmière, une convention de partenariat avec l'Université François Rabelais de Tours a été établie en mars 2010 ce qui permet aux diplômés infirmiers d'obtenir un grade licence en plus de leur diplôme d'Etat d'infirmier. Ce grade ouvre effectivement la poursuite d'un parcours universitaire (master puis doctorat).

3 PROJET DE FORMATION

3.1 Philosophie de la formation

La philosophie de la formation se situe dans un courant de pensée humaniste qui met au premier plan de ses préoccupations le développement des qualités essentielles de l'être humain. Elle s'appuie sur la singularité de l'apprenant. La formation dispensée est professionnalisante.

L'équipe pédagogique accompagne l'apprenant pour qu'il construise son identité professionnelle et acquiert les compétences nécessaires à l'exercice professionnel en respectant le rythme de chacun. La relation pédagogique est fondée sur le respect et la confiance. Cette philosophie fait appel à des valeurs définies en équipe.

3.2 Valeurs de l'équipe pédagogique

Le respect d'autrui, la tolérance et la solidarité sont les valeurs partagées de l'équipe pédagogique, reconnaissant à l'individu, une manière de penser et d'agir singulière.

Ces valeurs sous-tendent une conception de l'apprenant, du formateur et de la formation. Elles sont fondatrices des principes pédagogiques.

3.3 Concepts guidant la formation

- **L'homme** est un être unique, qui a des besoins biologiques, psychologiques, sociaux, culturels et spirituels. Il est en interaction avec un environnement en perpétuel mouvement auquel il est capable de s'adapter en utilisant tout son potentiel pour tendre vers l'autonomie. C'est un être libre et responsable.

- **La santé** est un équilibre physique, psychique, social de l'homme nécessitant une adaptation constante à ses ressources personnelles et à son environnement.

- **La maladie** est une altération de la santé se traduisant par une souffrance due à une inadaptation sociale, une rupture de l'équilibre physique et/ou psychique.

- **Le soin infirmier** est une **aide** d'ordre relationnel et/ou technique nécessaire :
 - . au maintien, à la protection, au recouvrement de la santé de l'homme ;
 - . à l'adaptation à un nouvel état ;
 - . à l'apaisement de la souffrance ;
 - . à l'assistance en fin de vie.

• **Le Prendre soin** est cette attention portée à l'autre en vue de lui venir en aide.

« Prendre soin est un art, il s'agit de l'art du thérapeute, celui qui réussit à combiner des éléments de connaissance, d'habileté, de savoir être, d'intuition qui vont permettre de venir en aide à quelqu'un, dans sa situation singulière ». Walter Hesbeen

3.4 Principes pédagogiques

Ils sous-tendent l'activité pédagogique des formateurs. Ils orientent les stratégies pédagogiques et les moyens mis en œuvre pour structurer les contenus de formation théorique et clinique.

Alternance : Pour être intégrative, les temps théoriques et cliniques doivent s'articuler et s'enrichir. Elle n'est pas conçue comme une simple succession de moments théoriques et pratiques (alternance juxta positive). La formation par alternance constitue une modalité de formation permettant de s'approcher au plus près de la construction des compétences. (Le Boterf. 1998).

Pédagogie différenciée : « désigne un effort de diversification méthodologique susceptible de répondre à la diversité des élèves ». Legrand (1984)

De Peretti (1984) « La pédagogie différenciée est une méthodologie d'enseignement et non une pédagogie. Face à des élèves très hétérogènes, il est indispensable de mettre en œuvre une pédagogie à la fois variée, diversifiée, concertée et compréhensive ». Celle-ci permet la mise en place de groupes constitués en fonction des difficultés des apprenants pour répondre à leurs besoins.

Apprentissage

« [...] La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux apprenants l'occasion de travailler **trois paliers d'apprentissage** :

- « **comprendre** » : l'apprenant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- « **agir** » : l'apprenant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action;
- « **transférer** » : l'apprenant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Posture réflexive

L'entraînement réflexif est une exigence de la formation permettant aux apprenants de comprendre la liaison entre savoirs et actions, donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de la compétence. Cette posture consiste non seulement à positionner des travaux cliniques ou pratiques dans la formation, mais surtout à revenir sur les acquis, les processus et les stratégies utilisées pour en dégager les principes transposables.

Compétence : Pour Le Boterf (2000) « les compétences sont les résultantes de trois facteurs :

- le savoir agir qui « suppose de savoir combiner et mobiliser des ressources pertinentes »,
- le vouloir agir qui se réfère à la motivation de l'individu et au contexte plus ou moins incitatif,
- le pouvoir agir qui "renvoie à l'existence d'un contexte, d'une organisation de travail, de choix de management, de conditions sociales qui rendent possibles et légitimes la prise de responsabilité et la prise de risques de l'individu ».

Pour Zarifian (2004), « la compétence comprend trois dimensions :

- une attitude de prise d'initiative et de responsabilité face aux situations dont l'individu ou le groupe a la charge et auxquels ils se confrontent, en visant la réussite de leur action.
- des savoirs d'action qui expriment l'intelligence pratique de ces situations et s'appuient sur la mobilisation de l'expérience et de connaissances acquises en formation,
- l'existence, le développement, la consolidation et la mobilisation de réseaux d'acteurs qui contribuent directement à la prise en charge des situations ou apportent un soutien ».

Transfert : Pour MEIRIEU (1996) le transfert est « le mécanisme qui permet à un sujet d'utiliser dans un autre contexte des connaissances acquises antérieurement ».

Selon ASTOLFI (2003), le transfert, c'est devenir « capable de réutiliser dans de nouveaux contextes non-programmés d'avance des savoirs ou des compétences qui ont fait l'objet d'un entraînement préalable à l'école ou au cours de la formation ».

En d'autres termes, le transfert est la capacité d'un apprenant à réutiliser un apprentissage dans un autre contexte, à un autre moment. Il s'agit de réutiliser cet apprentissage en toute autonomie.

Professionnalisation de l'individu : « la professionnalisation est le fait d'accroître ses compétences et de passer d'un statut d'amateur à un statut de professionnel, avec ce que le mot professionnel suggère de compétences et de sérieux dans la pratique. L'ensemble de ces compétences et de ces savoirs utilisés dans l'action constitue sa professionnalisation, c'est à dire un savoir et une déontologie ». ABALLEA (1994)

Remédiation : « Mise en œuvre des moyens permettant de résoudre des difficultés d'apprentissage repérées au cours d'une évaluation. La "remédiation" doit être distinguée du "rattrapage", qui consiste en une remise à niveau des connaissances. Les temps de remédiation ont pour objet d'aider l'apprenant qui est en difficulté à identifier comment il raisonne et comment il apprend pour pouvoir opérer les modifications nécessaires ». Cf. liste du 16 juin 2007 relative au vocabulaire de l'éducation établi par la commission générale de terminologie et de néologie, BO n ° 33 du 21 septembre 2007 : <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/33/CTNX0710380K.htm>

Réciprocité éducative : Jean-Marie LABELLE la décrit en considérant que les effets de l'apprentissage sont autant du côté du formateur que de l'apprenant, cette pratique de formation est fondée sur la réciprocité.

Aussi, il est nécessaire de clarifier les postures du formateur et de l'apprenant :

- **Posture du formateur** : Dans une approche par compétences, la posture du formateur est à la fois réflexive, apprenante et motivante. Le formateur accompagne l'apprenant dans son processus de professionnalisation et l'amène à analyser sa pratique professionnelle par une démarche réflexive.
« Le formateur développe des stratégies qui aident l'apprenant dans ses apprentissages en milieu clinique. Il trouve des moyens qui affinent le sens de l'observation et permettent à l'apprenant d'exercer sa capacité de recherche et de raisonnement dans ses expériences ».
- **Posture de l'apprenant** : Le modèle pédagogique retenu par le référentiel de formation est le modèle socioconstructiviste, ce qui induit que l'apprenant est acteur dans la construction de son savoir et de sa pratique professionnelle. Chaque apprenant progresse avec ses pairs de manière personnelle dans la formation.

L'apprenant est auteur et acteur dans la construction de son savoir et de sa pratique professionnelle.

Chaque apprenant progresse de manière individuelle dans la formation. Le formateur va l'accompagner dans ses acquisitions et dans sa démarche d'analyse de situations professionnelles déterminées, simulées ou réelles. Le formateur aidera l'apprenant à mettre en évidence ses savoirs et ses manques pour qu'il puisse progresser.

4 UNE FORMATION PAR ALTERNANCE

« Le référentiel de formation est construit par l'alternance entre des temps de formations théoriques réalisés dans les instituts de formation et des temps de formation clinique réalisés sur les lieux d'activités de soins ».

Pour les étudiants infirmiers :

Les études se déroulent sur 3 ans avec :

- 2100 heures de formation théorique
- 2100 heures de stage

Les étudiants doivent valider **59 unités d'enseignement pendant leur formation** (exemples d'unités d'enseignement : projet de soins infirmiers, infectiologie hygiène, soins relationnels, soins d'urgence, biologie fondamentale, psychologie, anglais, pharmacologie...).

Pour les élèves aides-soignants :

Les études se déroulent sur 12 mois avec 1540 heures d'enseignement dont :

- 770 heures de formation théorique

- 770 heures de stage
réparties en 5 blocs de compétences comprenant 11 compétences associées à 10 modules

Pour les élèves ambulanciers :

Les études se déroulent sur 18 semaines avec 630 heures d'enseignement dont :

- 455 heures de formation théorique
- 175 heures de stage

L'enseignement en institut comprend huit modules, dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

4.1 Les méthodes et moyens pédagogiques

La diversité des méthodes et des moyens pédagogiques favorise la construction et l'appropriation des savoirs par l'apprenant. Les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation (TICE) sont valorisées dans les moyens pédagogiques utilisés.

4.1.1 Le Cours Magistral

Il s'agit d'une méthode affirmative qui découle du modèle magistral. Il s'adresse à un public important et utilise différents supports : diaporamas, tableau interactif, la plateforme d'e-learning.

Certains enseignements en cours magistral peuvent être obligatoires (CMO)

4.1.2 Le Travail Dirigé

Ce sont des temps obligatoires d'enseignement réunissant un maximum de 25 apprenants. Ils servent à :

- illustrer et approfondir un cours magistral ;
- réaliser des exposés, exercices, ou travaux divers ;
- compléter ce qui a été fait en cours magistral, en introduisant des données nouvelles théoriques ou pratiques.

Il s'agit d'une méthode active, participative, coopérative, qui s'adresse à un public restreint et facilite la prise de parole, l'écoute, la tolérance et la coopération dans le travail à réaliser. Elle découle du modèle socioconstructiviste (Vygotsky) qui reconnaît une importance aux échanges entre pairs dans l'apprentissage. Elle vise l'individualisation des apprentissages et l'intégration des savoirs. Elle utilise différents supports, films, articles, témoignages, cartes conceptuelles...

4.1.3 La simulation

Depuis octobre 2012, et conformément au rapport de la Haute Autorité de Santé (HAS) de décembre 2012, l'institut a développé les pratiques de simulation en santé comme méthode pédagogique (simulation procédurale, jeux de rôle ou macro-simulation).

La simulation a pour intérêt de :

- pouvoir apprendre en toute sécurité pour l'apprenant et pour les patients ;
- préparer les apprenants aux stages en respectant la fidélité des situations professionnelles ;
- permettre l'appropriation et la construction des savoirs par les apprenants.

La simulation en santé s'articule autour de situations professionnelles (préconisées par le référentiel) qui permettent l'apprentissage par l'expérience. La place est laissée à l'erreur qui est considérée comme un obstacle auquel l'apprenant s'est trouvé confronté. L'explicitation de ses actions par l'apprenant lui permet de comprendre son mode de raisonnement, et de trouver des chemins qui lui permettront de contourner l'obstacle. Les réussites sont valorisées par l'explicitation du raisonnement ayant produit l'action. La mise à jour du raisonnement permet également aux observateurs de s'inscrire dans un apprentissage vicariant.

L'objectif est de permettre à chaque apprenant de bénéficier d'une macro-simulation par année et par apprenant en sus des simulations procédurales déjà existantes.

4.1.4 Le travail personnel guidé (TPG)

Il s'agit d'un temps de travail pendant lequel l'apprenant effectue des recherches ou des études, prépare des exposés, des écrits, des projets ou autres travaux demandés par les formateurs. Le travail personnel guidé est un temps individuel et/ou collectif.

Ce temps est également réservé au suivi pédagogique de l'apprenant.

4.1.5 Les TICE

Les technologies de l'information de la communication pour l'éducation sont de plus en plus nombreuses au sein de l'IFS-IFAS de Blois.

Les TICE englobent :

- la formation des apprenants à la télémédecine avec la délivrance d'une attestation en fin de cursus
- l'utilisation de la plateforme d'apprentissage Moodle/Célène, dans le cadre de l'apprentissage en ligne ;
- l'utilisation de casque à réalité virtuelle par les formateurs, d'écrans tactiles interactifs et de vidéoprojecteurs pour les cours ;
- la mise à disposition de postes informatiques pour les apprenants
- l'adaptation des cours en numérique lorsque la pédagogie l'exige ou le permet

Dans un esprit de pérennisation de l'utilisation de ces outils, l'ingénieure TICE assure en continu la formation des formateurs et du personnel de l'institut. Il a pour mission d'expliquer l'utilisation des outils déjà à disposition au sein de l'IFS-IFAS et assure la bonne maîtrise des nouveaux outils. En effet, nous insistons sur l'importance d'une formation complète et durable pour les formateurs et les apprenants afin d'optimiser l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation. « Qui dit numérique dit changement, le domaine est,

en effet, en constante évolution, les pratiques ne sont pas stabilisées. Enseigner avec le numérique est donc complexe et nécessite de se former et de s'informer en permanence ». M. Grosbois, F. Demaizière, 2014.

4.1.6 L'e-learning

Le guide e-learning de l'HAS explique que « le développement des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation (TICE) amène à une utilisation accrue des formations ouvertes et à distance par voie électronique » (e-learning).

L'enseignement en ligne a de nombreux avantages comme la « flexibilité et l'accessibilité » de PAIVANDI S, dans son ouvrage « *Le plaisir d'apprendre en ligne à l'université: Implication et pédagogie* » (pp. 177-188). Les contenus sont toujours accessibles et l'apprenant peut travailler à son rythme. Il explique que « la flexibilité favorise l'individualisation du parcours et facilite l'assimilation des cours. »

Les plateformes d'accompagnement dans l'apprentissage permettent aux apprenants :

- « **d'être impliqué** », « c'est à dire que l'apprenant fait partie d'un système constitué de droit et de devoirs (charte informatique, fonctionnement de la plateforme...), d'interactions et d'échanges (questions et forum, en modalités synchrone ou asynchrone), qui unifient l'ensemble d'une communauté éducative (promotions/formateurs), au-delà des membres pris isolément » ;
- de « **s'impliquer** », « chaque membre manifeste son désir d'apprendre et d'agir au sein de ce réseau ». L'activité de l'apprenant sur la plateforme peut être un indicateur d'intérêt, d'implication ;
- « **d'impliquer** », « c'est le résultat de l'implication de chaque individu sur l'ensemble des autres par le biais des interactions. ».

4.1.7 Un apprentissage autour de situations professionnelles emblématiques

Les situations d'apprentissage sont des situations professionnelles apprenantes choisies avec des professionnels.

Une analyse de ces situations de référence donne aux apprenants l'occasion de travailler les trois paliers d'apprentissage :

- comprendre,
- agir,
- transférer.

Cette approche de situations professionnelles diversifiées (réelles ou simulées), favorise la mise en lien des connaissances dans leurs interrelations avec les situations présentées. La recherche de sens dans l'action est particulièrement étudiée.

4.1.8 L'enseignement de la télémédecine

La problématique du numérique en santé est générale, évolutive et doit être intégrée dans tous les champs de la formation des compétences et de l'exercice des métiers de la santé (mesure 10 de la grande conférence de santé du 11 février 2016)

La télémédecine est l'une des réponses adaptées aux problématiques actuelles de la médecine notamment en termes de démographie et de parcours de santé. Cette pratique concourt au développement de la pluridisciplinarité en créant des liens ville-hôpital.

L'objectif principal est d'intégrer dans les formations initiales des notions théoriques tout au long du cycle de formation en faisant intervenir des acteurs de terrain eux-mêmes impliqués dans la démarche et ayant une expérience au quotidien de la télémédecine.

4.1.9 Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est individuel et peut se réaliser en distanciel ou présentiel : il repose sur une relation professionnelle de confiance entre le formateur et l'apprenant.

Chaque apprenant est accompagné par un formateur référent, un interlocuteur privilégié. Chaque formateur suit un groupe d'apprenants sur la durée de la formation, répartis de façon équitable dans chaque promotion.

Le premier entretien permet d'établir un diagnostic pédagogique.

4.1.10 Les ressources matérielles et locaux

L'institut dispose :

- de salles de cours équipées de matériel de vidéo projection et sonorisées
- de salles pour les travaux dirigés équipées d'écran tactiles interactifs
- de 3 salles de travaux pratiques dont deux salles de simulation avec mannequin de moyenne fidélité
- une salle de débriefing
- une salle informatique équipée d'un parc d'ordinateurs, d'une imprimante et d'une relieuse perforeuse

Il dispose aussi de ressources numériques :

- des connexions wifi possibles dans tous les locaux de l'institut
- des écrans tactiles
- des écrans dynamiques
- un casque à réalité virtuelle

5 FORMATION CLINIQUE ET POLITIQUE DE STAGE

La formation infirmière :

Les étudiants en soins infirmiers se forment en alternance avec des temps d'enseignement à l'institut de formation et des temps de stage.

Chaque étudiant doit effectuer 4 types de stage différents dans sa scolarité :

- Un stage en soins de courte durée (exemple : service de médecine, de chirurgie, d'urgences...)
- Un stage en santé mentale et en psychiatrie
- Un stage en soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- Un stage en soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : infirmière scolaire, infirmière en entreprise, infirmière libérale, infirmière en crèche...

La formation aide-soignante :

Chaque élève doit effectuer 3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines dont au minimum une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

La formation des ambulanciers :

Chaque élève en formation doit effectuer 4 stages au cours de leur formation :

- Un stage en service de court ou moyen séjour.
- Un stage en service d'Urgences
- Un stage en service de SAMU/SMUR
- Un stage en entreprise de transport sanitaire

Une charte d'encadrement régionale pour la qualité de vie des apprenants paramédicaux a été élaborée pour définir les responsabilités respectives des partenaires dans la formation en stage des apprenants au sein du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois. (en annexe)

Afin de sensibiliser ou former les professionnels à la fonction de tuteur, l'institut propose des temps de réunion ou de formation continue.

Nous nous attachons à ce que les lieux de stage remplissent les conditions suivantes afin d'être reconnu comme professionnalisant :

- le maître de stage ou l'établissement d'accueil est garant de la mise à disposition des ressources, notamment de la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage ;
- une charte d'encadrement est établie et signée avec la structure d'accueil. Un livret d'accueil et d'encadrement est élaboré ;
- une convention de stage est signée par l'institut de formation, la structure d'accueil et l'apprenant.

5.1 Modalités pédagogiques spécifiques

Pour mieux comprendre le parcours des personnes soignées et insérer le stage dans un contexte environnemental, les apprenants peuvent se rendre quelques jours sur d'autres lieux, rencontrer des personnes ressources ou visiter des sites professionnels. Toutes ces modifications donnent lieu à traçabilité.

"Dans un contexte de raréfaction de l'offre de stage, l'institut de formation souhaite élargir son offre auprès des professionnels libéraux du territoire afin d'accentuer l'orientation « ambulatoire » des parcours de stage. L'institut de formation se doit d'être prospectif en développant ses relations partenariales avec l'ensemble des acteurs de santé pouvant ainsi favoriser le renforcement de cette offre de stage."

Lors de sa formation clinique l'apprenant réalise, avec l'aide de ses pairs, des analyses de pratiques grâce à la posture réflexive. Le retour sur la pratique, la réflexion et le questionnement est accompagné par le tuteur et le formateur référent du suivi. Son but est de développer chez l'apprenant, la pratique réflexive nécessaire au développement de la compétence infirmière.

Pendant la durée des stages, le formateur de l'IFS référent du stage organise, en lien avec l'équipe pédagogique, le tuteur et le maître du stage, soit sur les lieux de stage, soit en IFS, des regroupements des apprenants. Ces regroupements permettent de réaliser des analyses de la pratique professionnelle. Les thèmes des journées de regroupement à l'IFS sont spécifiques à chaque semestre.

5.2 Rôle du formateur référent de stage dans l'accompagnement de l'apprenant en stage

5.2.1 Avant le stage

Les affectations en stage se font au regard de plusieurs critères :

- Le respect du référentiel de formation
- Les besoins d'apprentissage des apprenants.

Les formateurs organisent une préparation de stage au-cours de laquelle :

- Les objectifs institutionnels sont remis (nombre de patients à prendre en charge en fonction du semestre, recueil de données, projet de soins à réaliser, explication des travaux à faire pour les regroupements) ;
- Les apprenants écrivent leurs objectifs de stages sur les outils prévus (port folio ou autre document)
- Les apprenants consultent les livrets d'accueil de leurs lieux de stage ;
- Des consignes et conseils leur sont donnés.

Lors de l'information aux apprenants, la consigne donnée est de restituer la feuille de stage avant le début des évaluations de stage avec leur formateur référent de suivi de stage.

5.2.2 Pendant le stage

Le formateur contacte les professionnels du stage accueillant les apprenants afin d'assurer la coordination avec l'institut.

Le formateur rencontre l'apprenant en présentiel/distanciel pour un accompagnement personnalisé. Un compte rendu de la rencontre avec les apprenants est reporté sur le dossier de suivi pédagogique à l'IFS.

A l'occasion de chaque stage, des regroupements sont organisés en fonction des semestres. Chaque regroupement fait l'objet d'un thème de travail. Des tuteurs de stage peuvent être conviés à y participer en fonction des objectifs pédagogiques.

5.2.3 Après le stage

Au décours de chaque stage, les apprenants bénéficient individuellement d'un temps de suivi pédagogique durant lequel ils présentent des travaux pédagogiques comme une analyse de situation ou de pratique.

6 LA VIE DES APPRENANTS DANS L'INSTITUT

6.1 Place de l'apprenant

L'institut accorde une importance aux relations avec les apprenants tout au long de leur cycle de formation. Leurs avis sur les conditions de leur formation sont recueillis par différentes enquêtes de satisfaction, dans les instances par leurs représentants de promotion et par l'Association d'étudiants « CADUCEE ».

L'objectif est de faciliter l'expression de leurs besoins en formation pour améliorer leurs conditions d'apprentissage. Les représentants des promotions sont des partenaires et des interlocuteurs privilégiés.

6.2 Rôle et missions des représentants de promotion

Des rencontres sont proposées par la direction aux représentants de promotion :

- A chaque regroupement de la promotion sur l'institut (en présence du coordonnateur d'année et de la directrice)
- Avant la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants
- A la demande des apprenants, du coordonnateur d'année, de la Directrice ou de l'adjointe à la direction

Les formateurs définissent avec les représentants la capacité à faire vivre les différentes fonctions, qui regroupent toutes les situations d'ordre pédagogique et des conditions de vie des apprenants au sein de l'institut

- **Fonction de relation**

Il est un trait d'union entre le groupe d'élèves dont il fait partie et qu'il représente, l'équipe pédagogique et la direction.

- **Fonction d'analyse**

Il saisit les différentes demandes :

- trie les éléments de même nature
- les classe
- les priorise
- les transmet aux intéressés.

Il fait émerger les problèmes que rencontre le groupe, il alerte au besoin les formateurs référents et/ou la direction.

- **Fonction de médiateur**

- Il négocie les demandes.
- Il mesure les enjeux des situations.
- Il aide le groupe à trouver un compromis fédérateur.

- **Fonction de projection (au sens du projet)**

- dans le domaine pédagogique, de la qualité de vie en formation
- dans le domaine de la vie à l'Institut (projet de fête, de voyage, proposition d'action, congrès etc...)

Ces différentes fonctions de responsabilité contribuent à la construction de l'autonomie du groupe mais aussi individuel au sein de l'institution.

7 EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

Dans le cadre de la démarche qualité, l'évaluation est une étape incontournable pour apprécier la pertinence et la cohérence de la mise en œuvre du projet pédagogique. Différents outils sont utilisés pour recueillir les informations nécessaires à l'analyse des données. Les commentaires, les questionnements et les critiques sont une aide pour l'améliorer et le réajuster chaque année.

7.1 Bilan de semestre/module

A chaque semestre/module, des tableaux de bord mentionnent les taux de pourcentage de réussite pour chaque évaluation théorique. Ces résultats permettent de réaliser des comparaisons avec les résultats des années antérieures. Des données qualitatives sur les enseignements théoriques sont extraites d'enquêtes et d'échanges faites par les formateurs auprès des apprenants.

7.2 Bilan de stage

A chaque fin de stage, une enquête de satisfaction en ligne est proposée à tous les apprenants pour évaluer le lieu de stage.

7.3 Bilan d'année

A chaque fin d'année scolaire, une enquête de satisfaction en ligne est mise à disposition des apprenants pour faire le bilan de l'année. Puis, un temps de rencontre avec les formateurs et la direction est planifié pour exploiter les résultats de ce bilan et recueillir des éléments d'explication.

7.4 Bilan de fin de formation

Sur le même modèle que le bilan d'année, une rencontre avec les formateurs et la direction est organisée pour faire le point sur leur formation une fois terminée.

7.5 Bilan global

Une fois tous les 3 ans, formateurs, vacataires, cadres des unités, directeur d'établissement de santé, apprenants sont invités à répondre à une enquête de satisfaction.

7.6 L'analyse des résultats

Les différents bilans sont analysés lors de groupes de travail et dans le cadre de la démarche qualité en revue de processus et revue de direction. Des pistes de progrès sont identifiées et exploitées lors du séminaire pédagogique afin de concevoir le projet pédagogique de la prochaine rentrée.

Chaque année scolaire, le projet pédagogique est soumis pour validation en instance compétente sur les orientations générales de l'Institut.

8 CONCLUSION

Le projet pédagogique est un outil de référence pour les apprenants mais aussi pour les formateurs, intervenants et partenaires qui participent à la formation des futurs professionnels de santé. C'est aussi un projet qui tient compte de la singularité de la personne en formation grâce au travail collectif et interdisciplinaire d'une équipe pédagogique et technico-administrative.

L'Institut est soucieux de la qualité de vie en formation des apprenants. Notre engagement dans la démarche qualité depuis 2014 nous inscrit dans une politique d'amélioration continue. Ainsi, chaque année, une réactualisation de notre projet pédagogique est réalisée grâce à l'exploitation et l'analyse des résultats d'enquêtes de satisfaction recueillies tout au long de l'année.

Enfin, c'est un outil de communication qui démontre un engagement fort de l'institut à travailler collectivement sur l'ensemble du territoire pour former des professionnels compétents aptes à répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- ABALLEA F, La notion de professionnalité, Edition Roméo, Université de Rouen, 1994
- ASTOLFI J.-P., Education et formation : nouvelles questions, nouveaux métiers, Paris, ESF, 2003
- DE PERETTI A, Les points d'appui de l'enseignement : pour une théorie et une pratique de la pédagogie différenciée, INRP, 1984
- LE BOTERF G, L'ingénierie des compétences, Editions d'Organisation, Paris, 1998
- LE BOTERF G, Construire les compétences individuelles et collectives, Paris, 2000.
- LEGRAND L, La différenciation pédagogique, Scarabée, CEMEA, Paris, 1984
- MARCHAL A. PSIUK T, Le paradigme de la discipline infirmière en France : comprendre, pratiquer, enseigner et apprendre, Séli Arslan, Château-Gontier, 2002.
- MEIRIEU P, Le concept de transfert de connaissances en formation initiale et en formation continue, Lyon, CRDP, 1996
- DEMAIZIERE F & GROSBOIS M, (2014). "Numérique et enseignement-apprentissage des langues en Lansad – Quand, comment, pourquoi ?". *Apprentissage des Langues et Systèmes d'Information et de Communication*), vol. 17, 2014
- GROSBOIS M, "S'approprier le numérique : réussite ou échec ? Pour qui, pourquoi, comment ?", *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité*, vol. XXXIV, n°2, 2015
- PAIVANDI S, (2009). Chapitre 13. L'enseignement à distance : un facteur de changement à l'université. Dans : Sun-Mi Kim éd., *Le plaisir d'apprendre en ligne à l'université: Implication et pédagogie* (pp. 177-188).
- LABELLE J.M, La réciprocité éducative, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, 312 pages.
- ZARIFIAN P, Le modèle de la compétence, éditions Liaisons, septembre 2004
- HESBEEN W, Prendre soin à l'hôpital, Editeur : Masson, 1997, 195 pages

ANNEXE I : Le cadre réglementaire

Textes relatifs à la formation infirmière

- **Arrêté du 10 juin 2021** portant dispositions relatives aux **autorisations des instituts** et écoles de formation paramédicale et à l'**agrément** de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique
- **Arrêté du 10 juin 2021** relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux **modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux**.
- **Décret n° 2021-97 du 29 janvier 2021** modifiant le décret n° 2019-678 du 28 juin 2019 et portant diverses mesures relatives au retrait d'enregistrement d'organismes ou structures de développement professionnel continu des professions de santé et aux actes des infirmiers diplômés d'Etat
- **Arrêté du 30 décembre 2020** relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19
- **Décret n° 2020-1660 du 22 décembre 2020** portant modification du code de **déontologie des infirmiers** et relatif notamment à leur communication professionnelle
- **Décret n° 2020-1667 du 22 décembre 2020** modifiant le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au **service sanitaire des étudiants en santé**
- **Arrêté du 22 décembre 2020** modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 modifié relatif au **service sanitaire** pour les étudiants en santé
- **Arrêté du 16 décembre 2020** relatif aux indemnités de stage versées aux étudiants inscrits dans les instituts de formation de certaines professions de santé
- **Arrêté du 6 novembre 2020 relatif à l'indemnité** exceptionnelle de stage versée aux étudiants en soins infirmiers de deuxième et troisième années durant la période de crise sanitaire
- **Décret n° 2020-932 du 29 juillet 2020** relatif aux modalités d'examen des demandes de reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la santé
- **Arrêté du 3 janvier 2019** relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplômé d'Etat d'infirmier
- **Arrêté du 31 juillet 2009** modifié notamment par l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

Textes relatifs à la formation aide-soignante

- **Arrêté du 10 juin 2021** relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- **Arrêté du 12 avril 2021** portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- **Arrêté du 30 décembre 2020 modifiés par les arrêtés du 5 février 2021 et 12 avril 2021** relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19
- **Décret n° 2020-932 du 29 juillet 2020** relatif aux modalités d'examen des demandes de reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la santé

Textes relatifs à la formation d'ambulancier

- **Arrêté du 10 juin 2021** portant dispositions relatives aux **autorisations des instituts** et écoles de formation paramédicale et à l'**agrément** de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique

- **Arrêté du 30 décembre 2020 modifiés par les arrêtés du 5 février 2021 et 12 avril 2021** relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19
- **Décret n° 2020-932 du 29 juillet 2020** relatif aux modalités d'examen des demandes de reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la santé
- **Arrêté du 26 janvier 2006 modifié** relatif aux conditions de formation d'auxiliaire ambulancier et diplôme d'ambulancier

LES ENGAGEMENTS

DU CENTRE HOSPITALIER SIMONE VEIL DE BLOIS

POUR LA QUALITÉ DE VIE DES ÉTUDIANTS STAGIAIRES MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

1 ACCUEIL DU STAGIAIRE

- Un livret d'accueil est adressé au stagiaire avant son arrivée sur le lieu de stage.
- Un temps d'accueil dédié est prévu par la structure afin de présenter le service et l'établissement.
- Un accueil institutionnel des internes est prévu à travers une journée d'accueil au début de leur semestre.

2 ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE

- L'intégration commence par l'appréhension de l'organisation qui s'organise au niveau institutionnel et au niveau de la proximité par le maître de stage ou le tuteur.
- L'accompagnement du stagiaire est confié par le maître de stage, au tuteur et aux professionnels de proximité.
- Chaque interne est séniorisé.

3 CONDITIONS DE TRAVAIL, SANTÉ AU TRAVAIL ET SÉCURITÉ POUR LE STAGIAIRE

Pour chaque stagiaire, le lieu de stage s'engage à fournir :

- Un espace décent pour se changer et un espace individuel et sécurisé pour ses effets personnels.
- Des conditions de restauration nécessaires à une réelle pause journalière (self, cafétéria, offices des services).
- Un accès individuel aux logiciels utilisés par les équipes de soins afin de faciliter la traçabilité des soins réalisés dans le respect des procédures informatiques et règles relatives au dossier de soins informatisé.
- Un espace de travail adapté et un accès aux documents nécessaires à la prise en charge des usagers.
- Un accès au parking de l'établissement dans les mêmes conditions que les professionnels.
- Un accès à la crèche et halte-garderie pour les enfants des étudiants médicaux et paramédicaux dans les mêmes conditions que les professionnels des établissements.
- Un accès aux chambres de garde pour les internes.
- Le respect du repos de sécurité et des obligations légales et réglementaires concernant le temps de travail des internes et le temps de stage des étudiants médicaux et paramédicaux.

4 FORMATION REÇUE PENDANT LE STAGE

- Au plus tard le 1er jour du stage, les objectifs d'apprentissage formulés par le stagiaire paramédical et son institut de formation sont présentés à la structure d'accueil.
- L'encadrant organise le stage afin de répondre aux objectifs d'apprentissage et de compétences attendues.
- Les étudiants en médecine ont accès à des temps de formation proposés par l'établissement.
- L'établissement respecte les temps de formation théorique à la faculté et les temps de regroupement dans les instituts de formation.

5 CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION

- Un temps dédié est identifié, au début du stage, pour les évaluations de mi et de fin de stage.
- Le stagiaire doit être présent lors de son évaluation et il doit pouvoir s'exprimer.
- Les services font également l'objet d'une évaluation de satisfaction par le stagiaire.
- L'évaluation de la satisfaction des stages et la cartographie des stages sont présentées en CME et en CSIRMT.

6 PARTICIPATION À LA VIE INSTITUTIONNELLE

- Les étudiants médicaux et paramédicaux siègent, à travers leurs représentants, aux instances de l'établissement (CME, CSIRMT, COPS).

Sources :

- Charte FHF pour la qualité de vie au travail des stagiaires paramédicaux
- Charte d'accueil et de formation des internes dans les établissements hospitaliers publics
- Charte d'accueil des étudiants hospitaliers de second cycle dans les établissements publics de santé